

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
JL/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Fourniture de signalisation routière verticale - autorisation de signer le marché

Rapporteur : Jean-Yves LE GOFF

Afin de satisfaire les besoins réguliers de la ville en matière de panneaux routiers (panneaux de police, de jalonnement, de signalétique...), il est proposé de contracter un marché à commandes, ce qui permettrait de répondre aux besoins imprévus liés à l'entretien du parc.

Les besoins étant estimés entre 20 000 et 100 000 € TTC par an (selon les équipements créés), la procédure en matière de fournitures générales et services pour un marché de quatre ans est l'appel d'offres.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer un marché à commandes ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,

Loïc LE MEUR